



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 15368

Texte de la question

M. François Goulard demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si la question de la reconnaissance des pièces et des billets de l'euro, par les aveugles et les mal-voyants, a bien été traitée par l'institut d'émission de la future monnaie européenne, et si tel n'a pas été le cas, l'interroge sur les mesures qui pourraient être mises en oeuvre dans un proche avenir pour prendre en compte cette importante préoccupation.

Texte de la réponse

Les caractéristiques des futurs billets et pièces en euros faciliteront leur identification par des personnes malvoyantes ou aveugles. Pour les concevoir, les services de la Commission européenne et les directeurs des monnaies européens pour les pièces et l'Institut monétaire européen pour les billets ont étroitement coopéré avec les associations de malvoyants. Les huit pièces pourront être distinguées par leur forme puisque chacune d'entre elles aura une épaisseur et un diamètre différents. La plupart pourront aussi être différenciées par leur tranche, qui pourra être lisse ou bien comporter des canelures ou des gravures. La pièce de 20 cents, qui sera probablement la plus utilisée, sera aussi la plus facilement identifiable (forme de la « fleur espagnole »). A la demande de l'Union européenne des aveugles, les ministres des finances européens ont décidé le 6 juillet 1998 de revoir les canelures des pièces de 10 et de 50 cents, afin de faciliter leur reconnaissance tactile par les non-voyants. Les motifs et les chiffres clairs et lisibles gravés sur les faces européennes et nationales donneront aussi des éléments d'identification utiles aux personnes disposant d'une faible acuité visuelle. Pour la conception des billets, l'Institut monétaire européen a défini plusieurs spécifications à l'intention des malvoyants. Les formats sont largement différenciés, du plus petit (5 euros), au plus grand (500 euros). Les sept billets auront chacun une couleur dominante ; les différences de couleur seront aussi nettes que possible afin d'aider les malvoyants à identifier chacune des coupures. L'impression donnera un effet de relief : la gravure profonde et l'impression en taille douce permettant d'obtenir une impression avec un effet de relief très perceptible. Des signes tactiles, placés près de la bordure ou dans l'un des coins du billet, aideront les malvoyants à reconnaître les différentes coupures au toucher. Les valeurs faciales en chiffres seront très visibles et facilement lisibles : elles seront imprimées en chiffres gras, de grande dimension, positionnés toujours au même endroit au recto et au verso de chaque billet. Ces chiffres très visibles aideront les malvoyants qui utilisent des accepteurs de billets à introduire les billets dans le bon sens.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15368

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3090

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4583